Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260306-TH_DCM_2026_09-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
02 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 13
Excusés 1
Votants 14

Membres présents : M. Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

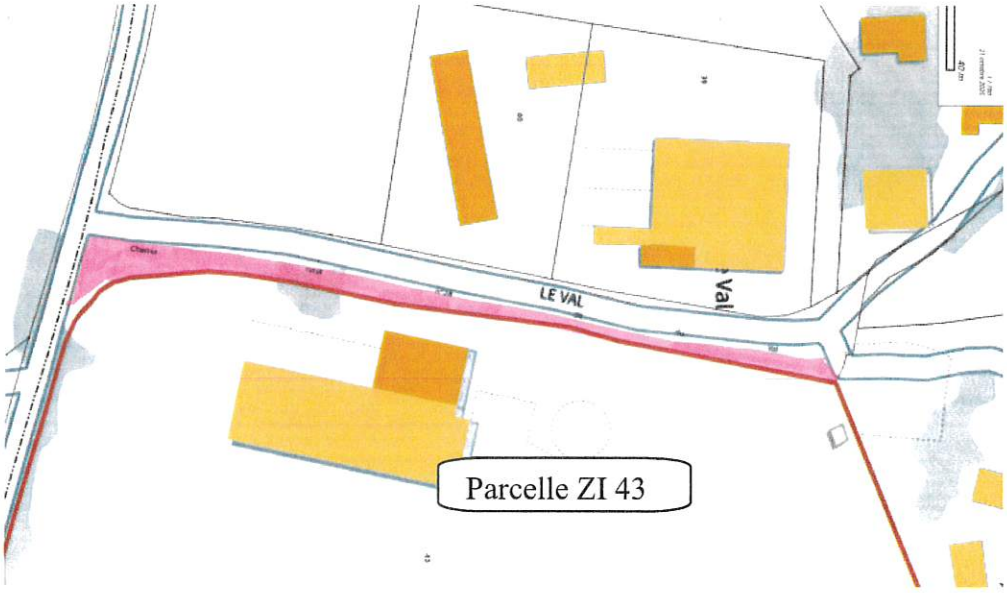
Membres absents excusés : Mme Gwénaëlle RENOUX donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN jusqu'à son arrivée.

Membres absents : sans objet

Mme Aline GIACALONE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-09
Vente d'une portion du chemin rural N°28 dit du Val au lieu-dit « Le Val »

Lors de la séance du 14 novembre 2025 le conseil a donné un avis favorable à la vente d'une portion du chemin rural N°28 dit du Val au lieu-dit « Le Val » (indiqué en rose ci-dessous) pour redéfinir la limite séparative avec la parcelle ZI0043, sous réserve du résultat de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 8 au 27 janvier.



Aucune remarque n'a été formulée et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de la portion considérée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Suit l'avis du commissaire enquêteur
- Valide le déclassement et l'aliénation de la portion considérée ci-dessus
- Accepte la vente de cette portion au tarif fixé par la délibération N°2025-81 en date du 19-12-2025.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)